

PLAN POLITIQUE 2015-2025

(VERSION COURTE)

L'activité de la fondation The Dagpo Educational Fund (TDEF)

La fondation TDEF se consacre à la préservation, sur le long terme, des traditions tibétaines en général, et de celle du Dagpo Dratsang en particulier. Son activité prend la forme de différentes contributions, lorsque cela sera nécessaire et possible :

- au Monastère de Dagpo Shédroup Ling, en Inde comme au Tibet, car ce sont les principaux sièges de maintien et de partage de cette connaissance
- à Dagpo Thosam Ling, l'école reliée au monastère
- aux écoles qui participent au maintien (directement ou indirectement) des traditions.

Les projets de financement sont examinés et sélectionnés par le Conseil d'Administration. Le monastère et l'école, en Inde dans la vallée de Kullu, font l'objet d'une visite annuelle. C'est l'occasion d'identifier les besoins futurs, et d'évaluer les travaux des équipes en charge sur place pour chacune des deux institutions. Par ailleurs des projets qui ne concernent ni l'école, ni le monastère sont susceptibles d'être proposés, tant par des membres du Conseil d'Administration que par des requêtes extérieures. Avant tout, ces projets doivent s'inscrire dans les objectifs poursuivis par la Fondation.

La fondation TDEF est une organisation à but non lucratif

Comment la Fondation lève des fonds

Nous ne cherchons pas à lever des fonds de manière active. En accord avec les traditions, nous œuvrons avec humilité et dans la discrétion, sur la base de la confiance qui nous est accordée. Mais nous souhaitons dans le même temps permettre au plus grand nombre d'entrer en contact avec ces traditions que nous cherchons à préserver. Aussi avons-nous mis en place un site internet ainsi que des prospectus permettant d'informer qui le souhaiterait.

Gestion de notre capital

La Fondation TDEF a la capacité d'investir son capital en actions. Celui-ci est géré par OPTIMIX Vermogensbeheer NV. Nous avons toujours choisi des portefeuilles résolument défensifs. Au-delà du caractère défensif du portefeuille, le Conseil d'Administration a également établi des règles pour restreindre les investissements de la Fondation à un univers d'entreprises dont l'activité est éthiquement justifiable. Toute société impliquée dans l'armement, le travail des enfants ou qui mènerait une activité excessivement polluante en est exclue.

Le suivi administratif est effectué par la trésorière et le rapport annuel est établi par Groothedde, comptables à Apeldoorn.

La dépense de notre capital

En accord avec les directives de l'ANBI (= directives pour les associations RUP - reconnaissance d'utilité publique) les plus récentes, relatives à l'utilisation des fonds des fondations, notre portefeuille est valorisé sur notre bilan annuellement à sa valeur de marché. Tant que notre objectif en capital n'est pas atteint, il est possible d'ajouter les résultats de nos investissements à notre capital. Une fois pris en compte toutes nos entrées et sorties d'argent, au moins 90% du montant résultant est utilisé pour soutenir nos projets. La liste des projets auxquels nous avons contribué jusqu'à présent est disponible sur notre site internet.

Compte tenu de l'objectif fixé par la fondation, la volonté de maintenir à très long terme les traditions, les moyens financiers nécessaires dans le futur ainsi que les fluctuations des marchés financiers, le bureau souhaite prendre des mesures préventives en vue de fortifier le capital afin de savoir encaisser et de pouvoir faire face à d'éventuelles catastrophes économiques. En 2015, un entretien avec le département ANBI des impôts a eu lieu dans ce sens.

Le compte titres de la Fondation requiert une double signature pour valider tout investissement, ce qui permet d'éviter qu'un membre du Conseil d'Administration ait la capacité d'effectuer seul des opérations. Un deuxième niveau de contrôle est assuré par la Banque dépositaire, selon ses propres procédures de lutte contre la fraude. Enfin, l'authentification des comptes et la rédaction d'un rapport annuel par un comptable indépendant offrent un troisième niveau de contrôle.

Politique de rémunération

Tous les membres du Conseil d'Administration sont des bénévoles et quelles que soient leurs activités au sein de la Fondation, ils ne perçoivent, aucun salaire, ni compensation. Par ailleurs, la fondation (TDEF) n'emploie aucun salarié.